



CONTRAT D'OBJECTIFS & DE PERFORMANCE ETAT - ADEME 2016 - 2019



SYNTHÈSE



Avant-propos

À l'heure où la société française aspire à un mode de vie plus écologique, plus juste, plus durable, le nouveau contrat d'objectif et de performance affirme le rôle que l'ADEME doit jouer pour répondre aux objectifs de la France pour la transition énergétique et le climat.

L'année 2015 a été marquée par deux événements fondateurs : la COP21 et la promulgation de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Ce cadre renouvelé et l'affirmation par la France d'une ambition claire et déterminée pour lutter contre le dérèglement climatique engagent les élus, les entreprises et les territoires à développer les solutions du nouveau modèle énergétique.

Il reste beaucoup à faire pour transformer les orientations en actions concrètes et réaliser les objectifs que la France s'est fixée : réduire de 40% ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, doubler la part des énergies renouvelables dans son bouquet énergétique, diviser par deux sa consommation d'énergie en 2050.

L'ADEME jouera un rôle déterminant pour les atteindre : forte de son expérience elle est en première ligne pour accélérer cette transition et accompagner les territoires dans leurs actions concrètes pour diminuer l'impact environnemental des bâtiments, des transports, des énergies renouvelables, des déchets... pour mobiliser le public et les acteurs socio-économiques, collaborer à l'élaboration des documents de planification, soutenir l'innovation...

Plus que jamais, face à ce défi, et grâce à la prise de conscience mondiale des enjeux climatiques, l'ADEME doit inscrire son action dans une dynamique collective, alliant les entreprises, les pouvoirs publics, les financeurs, le milieu associatif, les experts. C'est tout l'esprit de ce nouveau contrat d'objectifs et de performance dont je salue la qualité et l'ambition.

Mme Ségolène Royal

Ministre de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer
chargée des Relations internationales sur le Climat

Un nouveau contrat en réponse à de nouveaux enjeux

L'ADEME, de par ses missions confiées par le Code de l'Environnement, est **un des opérateurs clefs de l'Etat pour entraîner la société dans la transition écologique et énergétique**, vers un modèle économe en ressources, plus sobre en carbone, avec un impact soutenable sur l'environnement, et moteur du développement économique et social.

Les actions menées par l'ADEME ces dernières années l'ont confirmée dans son rôle d'opérateur au service de la transition écologique et énergétique. Elle a en effet montré sa capacité à s'adapter de manière réactive aux priorités fixées par ses tutelles, par exemple pour la mise en œuvre efficace du fonds chaleur et du fonds déchets, ou comme opérateur du programme des investissements d'avenir.

Son expertise intégrée est reconnue et entretenue par les projets qu'elle accompagne, avec une légitimité confortée par sa neutralité vis-à-vis des acteurs politiques et socioéconomiques. Son modèle de maillage territorial articulé à des services centraux a prouvé sa pertinence, et sa capacité d'action est renforcée par l'engagement de ses salariés.

L'ADEME doit cependant poursuivre son adaptation au contexte en évolution. Il s'agit notamment de mieux faire connaître les acquis issus des recherches accompagnées par l'Agence, d'améliorer la capitalisation des connaissances et de fluidifier le fonctionnement interne. L'ADEME doit également, dans un contexte nouveau d'une société qui se mobilise, faire évoluer ses modes d'intervention pour concilier l'accompagnement d'actions novatrices et une logique de massification pour mobiliser largement.

L'ADEME inscrit son action dans les grandes politiques de l'Etat en matière d'environnement, en particulier avec la

mise en application de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Elle s'inscrit plus largement dans le cadre de l'engagement de la France suite à l'accord de Paris à la COP21 de lutter résolument contre le réchauffement climatique. Elle intègre également la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2015-2020, la stratégie nationale de recherche « France Europe 2020 » et la politique en faveur de la transition numérique. L'action de l'ADEME repose également sur ses contractualisations pluriannuelles avec les régions, dans le cadre des CPER, qui constituent un axe structurant de son action en région.



© Laurent Mignaux/NEDE/MELETR



© Arnaud Boussou / Ministère de l'Environnement/MELETR

La réforme territoriale impose une réorganisation des directions régionales de l'ADEME mais offre également de nouvelles possibilités de partenariat avec les collectivités. En parallèle, la collaboration avec les services de l'Etat doit poursuivre sa dynamique, avec la mise en place des communautés de travail régionales.

La maîtrise des dépenses publiques constitue enfin une exigence qui s'impose à tous les opérateurs de l'Etat. Malgré un contexte de rareté des fonds publics, l'ADEME continue à disposer de moyens d'intervention importants, qu'elle se doit donc d'exploiter au mieux pour obtenir un effet de levier accru. Elle doit aussi poursuivre la maîtrise de ses budgets de fonctionnement, tout en conservant un fonctionnement efficace.

Les orientations stratégiques de l'ADEME pour la période 2016-2019

Accélérer le déploiement de la Transition écologique et énergétique

A l'heure où le gouvernement engage une politique volontariste et où la société française se mobilise pour lutter contre le changement climatique et la raréfaction des ressources, il est attendu de l'ADEME qu'elle soit un vecteur important pour massifier les solutions identifiées et mobiliser tous les acteurs dans ses domaines d'intervention. Pour cela :

- 1. L'ADEME promeut les démarches territoriales** qui portent un modèle de développement global visant un changement de comportement de l'ensemble des acteurs du territoire. Au travers de son réseau régional, elle accompagne les collectivités territoriales, en intégrant les nouvelles compétences qui leur sont attribuées, pour mobiliser tous les acteurs dans une perspective de projet de territoire.



© Stéphane Letenberger / ADEME



© Laurent Mignoux / Ministère de l'Environnement-MLETR

- 2. Elle est l'opérateur de deux outils de massification, le fonds chaleur et le fonds déchets.** Au travers de ces fonds, elle finance des projets avec le triple objectif de susciter des dynamiques de développement territorial et industriel, de déclencher des opérations et d'assurer la qualité des projets.

- 3. Elle accompagne la montée en compétence des acteurs** (État, collectivités, acteurs socio-économiques) en identifiant les besoins et développant les outils adaptés, et en créant les conditions pour la plus grande diffusion de ces outils.



© Thierry Degen / Ministère de l'Environnement-MLETR



© Roland Bourquet / ADEME

- 4. Elle mobilise le grand public et les acteurs socio-économiques**, en vue de faire changer les comportements. Elle réalise son action d'opérateur de communication grand public de la transition écologique et énergétique en lien étroit avec le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

- 5. Elle privilégie les modes d'actions et les alliances permettant le meilleur effet de levier**, tout en veillant à la qualité des opérations soutenues. Elle insère ainsi son action dans un jeu d'acteurs collaborant en réseau, pour créer un environnement favorable à la diffusion des bonnes pratiques.



© Stéphane Letenberger / ADEME



Innover & préparer l'avenir de la Transition écologique et énergétique

Dans une perspective de long terme, l'ADEME doit également poursuivre son rôle de précurseur afin de préparer des solutions novatrices répondant aux enjeux de demain. L'ADEME veillera à exercer cette activité en réseau avec les autres acteurs publics et privés qui investissent les champs de la transition écologique et énergétique. Pour cela :

1. **L'ADEME propose des visions prospectives**, avec leurs évaluations environnementales et socio-économiques. Elle les diffuse en vue de favoriser l'adhésion du plus grand nombre à un futur désirable.
2. **Elle réalise une veille active** permettant de détecter les signaux faibles et les démarches novatrices. En mettant à profit son double ancrage national et territorial ainsi que ses réseaux internationaux, elle développe une capacité d'écoute et d'échanges, en lien avec ses partenaires, et ainsi élabore, fédère et soutient des expérimentations.
3. **Elle stimule la recherche et l'innovation**. Elle renforce la cohérence entre les recherches menées au niveau européen, national et régional.
4. **Elle intègre les innovations sociales** dans ses programmes d'intervention et veille à intégrer leurs potentialités dans ses visions prospectives.
5. **Elle systématise l'évaluation des initiatives qu'elle développe ou soutient**. Elle capitalise leurs résultats pour les mettre à disposition de ses tutelles et de ses partenaires.



© Roland Bourget / ADEME

Contribuer à l'expertise collective pour la Transition écologique et énergétique

Capitalisant sur plusieurs dizaines d'années d'expériences, sur un large réseau de partenaires, et sur la compétence de ses salariés, l'ADEME entretient sa capacité d'expertise collective, enrichie des échanges avec les experts externes. Cette expertise est mise en premier lieu à disposition de l'Etat, mais bénéficie également aux collectivités et autres acteurs socio-économiques. Pour cela :

1. **L'ADEME apporte son expertise et son appui technique à ses tutelles** pour la définition des politiques publiques et de la réglementation. Elle en accompagne la mise en œuvre par des analyses et des évaluations pour nourrir leur évolution.
2. **Elle produit et diffuse des connaissances contextualisées** afin d'apporter aux différents acteurs des analyses, des conseils, des outils et des méthodes, des évaluations, adaptés à leurs besoins. Elle valorise son expertise collective dans la normalisation, la réglementation, la mise en place de labels et certifications, la production d'avis disponibles pour le grand public.
3. **Elle diffuse son expertise à l'international et porte l'exemplarité des politiques publiques** au travers de ses réseaux et partenariats, notamment au niveau européen.
4. **Elle renforce le caractère transversal de son expertise**, et en développe les composantes sociales, à la mesure de l'importance des changements sociaux nécessaires à la réussite de la transition écologique et énergétique.
5. **Elle met en œuvre et développe son savoir-faire** pour inscrire son intervention en complémentarité avec les outils de financement développés par les acteurs financiers publics et privés, afin de répondre au mieux aux besoins des entreprises et des collectivités et obtenir le meilleur effet de levier des fonds publics.



© Laurent Mignaux / Ministère de l'Environnement-MLETR

Les objectifs opérationnels

L'ADEME met en œuvre ces orientations stratégiques de manière transverse afin d'accompagner les politiques intégrées au niveau national comme territorial. Elle les décline dans ses domaines de compétences en tenant compte également de l'objectif de limitation des impacts sanitaires et environnementaux.

Les objectifs opérationnels sont ainsi de trois types :

- Objectifs transversaux déclinant les orientations stratégiques
- Objectifs thématiques pour chacun des domaines d'intervention de l'ADEME
- Objectifs pour les fonctions support

I. OBJECTIFS MÉTIERS TRANSVERSES

Accélérer le déploiement de la Transition écologique et énergétique

Animer avec les autres acteurs l'engagement des territoires vers la transition écologique et énergétique

L'ADEME participera au développement de communautés de travail régionales constituées des services de l'Etat et de l'ADEME, en lien également avec les collectivités régionales en vue d'offrir une capacité de conseil auprès du plus grand nombre d'acteurs territoriaux (collectivités et acteurs socioéconomiques) et de les accompagner vers des programmes ambitieux de transition écologique et énergétique, avec des moyens financiers adaptés. La mise en place des Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), qui développent un maillage équilibré et homogène de territoires de projet engagés dans cette dynamique, ainsi que le développement de Territoires zéro déchet - zéro gaspillage (TZDZG) seront également un facteur de succès de cette généralisation.

L'ADEME contribuera particulièrement à cette dynamique, avec cinq actions prioritaires :

- Elle accompagnera les acteurs territoriaux en matière de planification et de démarches territoriales intégrées dans le cadre de leurs nouvelles compétences ;
- Elle proposera aux territoires des contrats d'objectifs pluri-annuels pour stimuler les politiques locales d'investissement, consolider l'ingénierie locale et déployer une gouvernance locale ;
- Elle accompagnera les observatoires régionaux sur les champs énergie-climat et économie circulaire ;
- En concertation avec le ministère de l'Environnement, elle renforcera et développera le centre de ressources des territoires en actions pour la transition écologique et énergétique pour favoriser les retours d'expériences entre territoires et favoriser les processus d'amélioration continue.
- Dans les Outre-Mer (DROM et COM), l'ADEME adaptera son action et son expertise aux spécificités de ces territoires.

Indicateur 1.2

Performance des campagnes de l'ADEME (agrément, mémorisation, reconnaissance)

supérieure

aux valeurs standards des campagnes d'intérêt général ou gouvernementales de même budget sur les 3 critères.

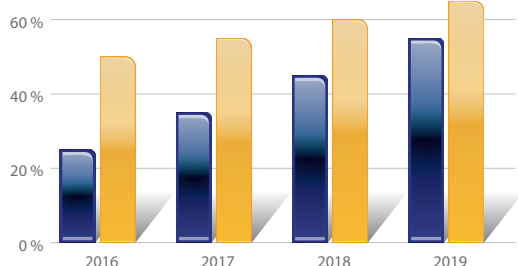
Mobiliser les acteurs socio-économiques et le grand public en vue de faire changer les comportements

L'ADEME poursuivra le développement de collaborations avec différents partenaires pour mobiliser les entreprises (chambres consulaires, syndicats professionnels...) ainsi qu'avec les acteurs financiers pour contribuer à l'essor de nouveaux outils de financement répondant aux besoins des entreprises. Elle renforcera également sa communication vers les dirigeants et décideurs économiques.

L'ADEME assure sa mission d'opérateur de communication grand public en lien étroit avec le ministère de l'Environnement, pour favoriser le passage à l'acte. Elle mobilisera prioritairement les publics « sensibilisés à passifs » dans les différentes thématiques : maîtrise de l'énergie et promotion des énergies renouvelables, prévention des déchets, consommation et production durables, qualité de l'air. Elle renforcera ses partenariats et investira le numérique, dont les réseaux sociaux, pour amplifier la diffusion de ses messages.

Indicateur 1.1 Part de la population couverte par des contrats d'accompagnement de politiques territoriales intégrées dans les domaines respectifs énergie/climat et économie circulaire

% Population



■ Part de la population couverte par les contrats d'accompagnement de politiques territoriales intégrées dans les domaines énergie / climat

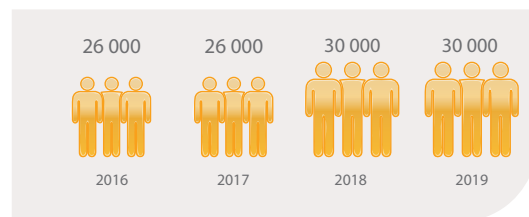
■ Population couverte par des programmes territoriaux ambitieux en matière de prévention, de gestion des déchets et économie circulaire



Accélérer la montée en compétence des acteurs

L'ADEME soutiendra les démarches territoriales visant une meilleure connaissance des emplois et des compétences dans les domaines de la transition écologique et énergétique et conclura des partenariats avec les organismes de formation en vue d'intégrer des contenus dans les formations professionnelles et initiales. L'ADEME ciblera le développement des dispositifs de montée en compétences dans les domaines identifiés comme prioritaires. Elle veillera également à créer les conditions d'une plus grande diffusion de ses dispositifs. La stratégie éditoriale de l'agence veillera particulièrement à la diffusion et à la promotion de son expertise au service des acteurs sociaux économiques et du grand public.

Indicateur clé 1.3 Nombre de participants aux colloques et aux formations organisés par l'ADEME ou par des structures sous licence



Innovier et préparer l'avenir de la Transition écologique et énergétique

Construire des visions prospectives

L'ADEME conduit des travaux de prospective qui contribuent à alimenter la réflexion des ministères pour la définition des orientations politiques nationales de long terme et à définir les orientations et priorités de recherche dans ses domaines de compétence. Ils permettent également d'explorer des modèles de société à long terme et d'évaluer leurs vertus sociales, économiques et environnementales.

Financer, animer la recherche et investir dans l'innovation pour la transition écologique et énergétique

Dans ses domaines de compétence, l'ADEME réalisera des feuilles de route stratégiques, contribuant ainsi à la programmation des recherches. Elle poursuivra son soutien financier aux thèses, projets de recherche, démonstrateurs et expérimentations préindustrielles en complémentarité des autres acteurs du financement de la recherche. L'ADEME poursuivra également sa mission d'opérateur des investissements d'avenir. Elle veillera à renforcer la cohérence entre la recherche communautaire, nationale et régionale en associant les Conseils régionaux à l'accompagnement de projets de Recherche et Innovation, quand cela s'avère pertinent.

Soucieuse de la valorisation des résultats des projets de Recherche et Innovation qu'elle soutient, l'ADEME orientera les porteurs de projets vers les dispositifs qui accompagnent les entrepreneurs pour transformer les résultats de recherche en valeur ajoutée.

Identifier & intégrer les innovations sociales

La mise en œuvre de la transition écologique et énergétique suppose une évolution profonde de notre économie et de nos modes de vie, dans laquelle les politiques publiques et les changements de comportement vont jouer un rôle majeur. L'ADEME amplifiera son action pour mieux accompagner les évolutions en cours : évaluer les dimensions sociales des actions de l'ADEME, repérer et soutenir, lorsque c'est opportun, les changements de comportement et les nouvelles formes économiques afin d'aider les individus à les appréhender.

Indicateur 1.4 Effet de levier de l'intervention ADEME sur les projets de recherche



Indicateur 1.5 Effet de levier de l'intervention publique sur les investissements privés dans les opérations Investissements d'Avenir



Indicateur 1.6 Montant engagé au titre des Investissements d'Avenir



© Amaud Bouissou / Ministère de l'Environnement-MLETR

Contribuer à l'expertise collective pour la Transition écologique et énergétique

Mettre à disposition l'expertise

L'expertise au service des pouvoirs publics est une des missions essentielles de l'ADEME, pour être force de propositions dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de la transition écologique et énergétique. L'ADEME contribue également à la définition de la réglementation correspondante.

L'ADEME accompagnera la planification stratégique de l'Etat : Dans le domaine énergie-climat, elle apportera son expertise aux ministères concernés pour la stratégie nationale bas carbone, la programmation pluriannuelle de l'énergie, le plan de réduction de la pollution atmosphérique et les stratégies nationale et régionales biomasse, le plan de rénovation énergétique de l'habitat, le plan national d'adaptation au changement climatique, permettant l'actualisation régulière de ces documents. Dans le domaine de l'économie circulaire, ses travaux porteront sur le plan de réduction et de valorisation des déchets 2015-2025.

L'ADEME produit et diffuse également des connaissances contextualisées, pertinentes pour les acteurs socioéconomiques, et directement utilisables par eux. Dans ce cadre, l'ADEME augmentera le rythme et la réactivité de la diffusion d'avis techniques pour aider à l'appropriation par la société des questions relatives à la transition écologique et énergétique.

Indicateur 1.7 Nombres de notes de positionnement ADEME diffusées sur le site internet



Partager l'expertise à l'international

Dans la continuité de son action nationale, l'ADEME est présente sur la scène européenne et internationale. Elle développe notamment des coopérations avec les agences homologues, apporte son expertise et mobilise le savoir-faire français pour répondre aux enjeux internationaux énergétiques, environnementaux et climatiques.

Dans la suite de la COP21, elle mettra en œuvre l'agenda des solutions (Lima-Paris Action Agenda), sur les actions pour lesquelles l'ADEME est identifiée comme contributeur, notamment dans le cadre de l'Alliance Globale pour les Bâtiments et la Construction, le développement du référentiel Assessing Low Carbon Transition (ACT) pour les engagements des entreprises ainsi que la Mission innovation. Elle soutiendra également la promotion du savoir-faire français à l'international dans la continuité des filières vertes innovantes (Club ADEME International).

Indicateur 1.8 Nombre d'opérations mises en œuvre dans le cadre d'accords



Structurer l'observation sur les champs de la transition écologique et énergétique

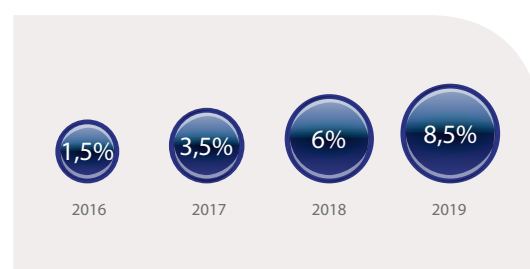
L'ADEME contribuera à l'observation, en participant au développement d'une observation aux différentes échelles de territoire. Elle favorisera ainsi la convergence des méthodes utilisées et leur contribution à une observation nationale cohérente, en veillant à ce que le statut des données permette leur mise à disposition auprès des acteurs institutionnels et économiques. Elle tirera également parti de son positionnement d'opérateur de plateformes de recueil de données (audits énergétiques, diagnostics de performance énergétique, bilans GES).

Poursuivre le développement et le partage de l'expertise

L'ADEME veillera également à améliorer son processus de production et de partage de l'expertise collective, en veillant à préserver sa rigueur scientifique et à mettre davantage en synergie les disciplines et champs de compétences pour que cette expertise gagne en pertinence par sa vision transverse et son caractère intégré. L'ADEME développera notamment ses compétences pour inscrire son intervention en complémentarité avec les outils de financement développés par les acteurs financiers publics et privés.

Elle systématisera l'évaluation des programmes qu'elle conduit afin d'en améliorer l'efficacité, en identifiant le référentiel d'évaluation dès le lancement des actions, en vue de consolider la faisabilité de leur généralisation.

Indicateur 1.9 Pourcentage du budget annuel d'intervention versé sous forme d'avance remboursable



2. OBJECTIFS MÉTIERS THÉMATIQUES

Énergie, changement climatique et qualité de l'air

L'action de l'ADEME dans ce domaine est au service de la politique publique ambitieuse conduite par le Ministère de l'Environnement, dont les principaux objectifs et modalités de mise en œuvre sont cadrés par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 (LTECV).

Energies renouvelables et de récupération (EnR&R), réseaux

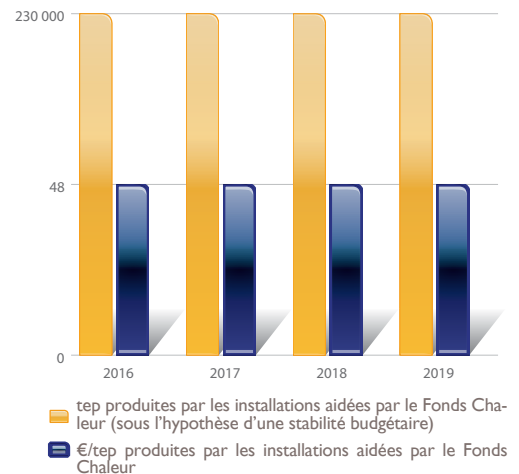
L'ADEME apportera son expertise pour lever les verrous pour sécuriser les trajectoires définies par la LTECV et la programmation pluriannuelle de l'énergie. Elle continuera à accompagner toutes les EnR&R, les réseaux intelligents et le stockage de l'énergie vers la maturité industrielle, commerciale, économique. Elle développera notamment des opérations en Corse et dans les Outre-Mer en tant que terrain d'expérimentation et en vue de l'objectif d'autonomie énergétique en 2030.

L'ADEME intervient directement pour développer les EnR&R thermiques, à travers la mise en œuvre du Fonds Chaleur. Elle veillera à adapter et diversifier ses modalités afin d'augmenter son efficacité et l'efficience des moyens de l'ADEME.

Elle soutiendra la montée en compétence des acteurs afin d'assurer la qualité des installations et de leur exploitation, et soutiendra des travaux visant la réduction du coût des équipements EnR thermiques ; elle contribuera à l'émergence de solutions durables de financement et accompagnera la prise de risque industrielle.

L'ADEME s'attachera à favoriser l'intégration des EnR dans la société et les territoires, par le développement du dialogue avec les parties prenantes, la promotion des opérations qui participent au changement de comportement (autoconsommation, financement participatif...), et des avis et données de référence permettant d'éclairer les débats de société.

Indicateur 2.1 tep produites par les installations aidées par le fonds chaleur et montant de l'aide apportée en €/tep



Bâtiment

L'ADEME poursuivra sa participation au Plan de Renovation Energétique de l'Habitat, en soutenant l'émergence, le montage et l'animation des plateformes territoriales de la rénovation énergétique. Elle amplifiera la mobilisation et la montée en compétence des professionnels du bâtiment. Elle mobilisera les particuliers via le réseau des Points Renovation Info-Services et les campagnes de communication. Elle développera des partenariats pour faire émerger des solutions de financement à déployer à grande échelle.

Indicateur 2.2 Population couverte par des plateformes territoriales de la rénovation énergétique soutenues par l'ADEME



Le soutien à l'innovation sera orienté en faveur de la réduction des coûts, des impacts environnementaux, de l'intégration du numérique, des EnR, des matériaux biosourcés.

L'ADEME contribuera à la définition et au déploiement des bâtiments à énergie positive et à une approche globale du bâtiment durable, à la structuration des systèmes d'information du bâtiment. Elle poursuivra son implication dans la lutte contre la précarité énergétique dans le cadre de l'observatoire national de la précarité énergétique.

Urbanisme

L'ADEME accompagnera les acteurs chargés de l'aménagement du territoire et de la planification urbaine en les outillant pour favoriser les approches intégrées. A cette fin, elle fera monter en compétence des relais ou des partenaires (agences d'urbanisme, aménageurs...) sur les outils disponibles, notamment l'Approche environnementale de l'urbanisme 2. Elle apportera aux opérateurs publics et aux ministères son expertise pour mieux intégrer les enjeux énergétiques et environnementaux dans les opérations d'aménagement.

Elle soutiendra des programmes de recherche-action visant à évaluer les performances environnementales et énergétiques des formes urbaines, et promouvra des initiatives visant à faire émerger des opérations expérimentales ou des sites pilotes.

Indicateur 2.3 Nombre d'opérations d'urbanisme soutenues



Mobilité & transports

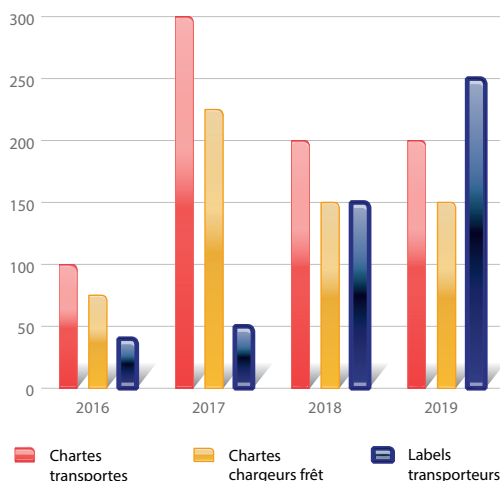
L'ADEME contribue à la politique de développement de transports à faible impact environnemental et de mobilités durables, en soutenant l'innovation et l'expérimentation. Elle complétera également ses visions prospectives sur le transport (carburants alternatifs, perspectives offertes par les TIC, impact de l'économie circulaire...).

Elle soutiendra le déploiement des nouveaux services de mobilité, et animera des dispositifs d'accélération de l'innovation, notamment pour accompagner les projets initiés par des start-ups et entrepreneurs.

Elle contribuera à l'expertise concernant la mise en place des infrastructures pour les carburants alternatifs.

Elle accompagnera les acteurs économiques dans leurs actions de réduction de l'impact des transports.

Indicateur 2.4 Nombre total d'entreprises-transporteurs, chargeurs s'étant engagées dans l'année dans un dispositif ou une action volontaire (label, charte)



Efficacité énergétique dans la production (entreprise, monde agricole)

L'ADEME diffusera, grâce à des relais professionnels et la formation de formateurs, les outils à disposition des acteurs de la production (entreprises et monde agricole). Elle apportera un soutien technique au Ministère de l'Environnement dans les démarches réglementaires, fiscales ou normatives. Elle soutiendra la filière des services liés à l'énergie, en particulier les équipementiers, dans le cadre du contrat de filière Efficacité Énergétique. Son soutien à l'innovation sera orienté en faveur de la performance et de la réduction des coûts des équipements et du développement de méthodologies d'analyse énergétique des procédés.

Qualité de l'air

L'ADEME poursuivra l'acquisition des connaissances nécessaires aux politiques publiques et à leur évaluation, soutiendra l'innovation et l'expérimentation en particulier dans les domaines de la mobilité, du bâtiment, de l'urbanisme, de l'agriculture, de l'industrie, des sols pollués, avec une action prioritaire de recherche de solutions envers le chauffage individuel au bois et contre le brûlage à l'air libre. Elle soutiendra la massification d'actions issues d'expérimentations réussies.

En faveur de la qualité de l'air intérieur des bâtiments, l'ADEME contribuera à la montée en compétences les professionnels sur la ventilation et l'étanchéité à l'air.

L'Agence communiquera auprès des différents publics pour sensibiliser et mobiliser en faveur de la qualité de l'air. Elle poursuivra l'intégration de la qualité de l'air dans l'ensemble de ses actions, notamment en conditionnant ses aides aux installations à leur performance en termes de qualité de l'air.

Indicateur 2.5 Nombre de fonds air territoriaux opérationnels d'aide au remplacement des appareils anciens de chauffage individuel au bois par des appareils à très haute performance



Gestion durable des sols

L'ADEME contribue à l'expertise sur les sols à travers le soutien au développement des connaissances, aux expérimentations et à l'observation. Elle favorise la diffusion et la valorisation des connaissances acquises en participant au GIS Sol au côté de l'INRA. Elle développe notamment les connaissances pour améliorer la modélisation des changements d'affectation des sols et de leurs effets et faire émerger des contributions de la gestion des sols à la lutte contre le changement climatique. Elle accompagne les pouvoirs publics pour l'élaboration d'une politique nationale et européenne sur les sols et développe des indicateurs adaptés pour intégrer dans ses actions les enjeux de la gestion durable des sols.

Changement climatique

L'ADEME développe des indicateurs adaptés pour intégrer dans ses actions les enjeux du changement climatique et contribue à des travaux de prospective. Elle soutiendra l'innovation pour favoriser l'émergence d'une offre de services concourant à une société « bas-carbone ». Elle poursuivra également les travaux sur le lien entre finance et carbone.

Elle renforcera son statut de centre de référence et de ressources sur la comptabilité GES des organisations. Elle participera également aux travaux normatifs au plan international.

Elle apportera son appui au Ministère de l'Environnement pour l'élaboration du plan national d'adaptation au changement climatique. Globalement, l'ADEME œuvrera à la prise de conscience et la compréhension par la société des enjeux du changement climatique.

Indicateur 2.6 Nombre de bilans GES intégrant un ou plusieurs postes du scope 3



Économie circulaire

L'ADEME promeut et soutient l'émergence de l'économie circulaire, qui comprend plusieurs volets : production durable et consommation durable, prévention et gestion des déchets (recyclage et valorisation). Elle éclaire les acteurs publics et privés sur les enjeux de l'économie circulaire et les évolutions nécessaires pour la mettre en œuvre, en poursuivant les travaux de prospective, la veille et la capitalisation des retours d'expérience, en évaluant les tendances émergentes. Elle développe également des méthodes d'évaluation de l'empreinte environnementale des ménages et des produits, intégrant leurs volets social et économique. L'ADEME soutient la Recherche et Innovation dans le domaine de la gestion des déchets et développera également son intervention de manière ciblée sur les autres thèmes de l'économie circulaire : approvisionnement durable, économie de fonctionnalité, nouveaux modes de consommation, écologie industrielle et territoriale, allongement de la durée d'utilisation des produits...

Production & consommation durables

Pour les volets production et consommation durables, l'intervention de l'ADEME porte principalement sur la prospective, l'expertise, l'accompagnement de l'innovation et de l'expérimentation, la communication, et la diffusion de conseils, de méthodes et d'outils.

Elle accompagnera les acteurs de la production dans une évolution vers une production durable et une gestion efficace des ressources par des actions de sensibilisation, de mise à disposition de données et d'outils spécifiques, et de soutien à des opérations pilotes. Elle contribuera plus globalement à l'émergence de la bio-économie. Elle apportera son expertise sur les liens entre alimentation et environnement et proposera des solutions pour limiter les impacts des étapes de production.

Elle contribuera au développement des outils permettant l'information du consommateur sur la qualité environnementale des produits et soutiendra le développement de référentiels sur la durée de vie des produits. Elle accompagnera les consommateurs dans l'évolution des modes de consommation en suscitant, accompagnant et évaluant les nouvelles pratiques.

Indicateur 3.1 Nombre d'initiatives d'Ecologie Industrielle Territoriale soutenues annuellement dans le cadre d'appels à projets régionaux



Indicateur 3.2 Nombre de références produits porteurs de l'écolabel européen



Déchets

L'ADEME soutiendra, évaluera et fera connaître les meilleures expériences territoriales (issues du programme TZDZG par exemple). Elle contribuera tout particulièrement à la maîtrise des coûts du service public de gestion des déchets, en développant la connaissance des coûts, en soutenant le déploiement de la tarification incitative du service et en aidant à l'optimisation des dispositifs de collecte sélective des déchets ménagers et assimilés.

L'agence poursuivra la mobilisation du Fonds Déchets pour développer sur le terrain les opérations et investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs nationaux de la politique Déchets, avec comme priorités la prévention, le recyclage, le tri à la source des déchets organiques, la valorisation énergétique des déchets non recyclables, la valorisation des déchets du BTP et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Elle expérimentera l'incitation à l'usage de matières premières issues du recyclage en substitution de matières vierges non renouvelables.

Indicateur 3.3 Capacités nouvelles de tri-recyclage-valorisation aidées par les fonds déchets (hors méthanisation) (t/an)



Indicateur 3.4 Production d'énergie produite par méthanisation de déchets pour les capacités nouvelles soutenues par l'ADEME dans l'année (GWh/an)



L'ADEME contribuera à structurer et pérenniser des filières de recyclage intégrées et optimisées en accompagnant le déploiement des filières à responsabilité élargie du producteur (filières REP) dans un cadre harmonisé.

L'ADEME mobilisera les acteurs contre le gaspillage alimentaire en accompagnant l'ensemble des parties prenantes de la chaîne alimentaire à travers le développement d'outils adaptés et le soutien à l'innovation. Elle évaluera les enjeux du gaspillage alimentaire en termes de volume de déchets, d'impacts environnementaux et économiques et d'emplois et accompagnera les changements de comportement dans les territoires et via des campagnes de communication adaptées.

Sites & sols pollués

L'ADEME poursuivra sa mission, pour le compte de l'Etat, de mise en sécurité des sites et sols pollués à responsable défaillant. Elle soutient également la reconversion des friches urbaines et la recherche sur les impacts et les techniques de traitement des sites pollués. Elle promouvra la mise en sécurité des sites à la faveur des projets de reconversion, et démontrera l'intérêt collectif de reconvertir les friches dans une perspective d'aménagement et de recyclage du foncier.

Indicateur 3.5 Nombre d'actions ayant fait l'objet d'une aide ADEME dans l'année en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire



Indicateurs 3.6 Nombre de sites et sols pollués à responsables défaillants faisant l'objet d'une intervention de l'ADEME



© Christian Weiss / ADEME



3. OBJECTIFS FONCTIONS SUPPORT

Gouvernance

Concernant l'action territoriale, l'ADEME remodelera son implantation territoriale dans le nouveau cadre de délimitation des régions et de la création de quatorze métropoles, et poursuivra l'articulation de son action avec celle des services déconcentrés de l'État.

Concernant ses processus d'intervention, l'ADEME poursuivra la rationalisation des processus d'intervention en vue de contracter les délais d'instruction et d'engagement. Elle contribuera à la transition numérique en participant à la démarche open data du gouvernement. Afin de rendre son action toujours plus pertinente, l'ADEME mettra en place un système d'écoute de la satisfaction des bénéficiaires de ses actions.

Indicateur 4.1

Taux de satisfaction des bénéficiaires des actions de l'ADEME

Objectif 2019

en augmentation par rapport aux valeurs de 2016

Indicateur 4.2.1 Valeur de l'indicateur de satisfaction globale au travail

Indicateur 4.2.2 Proportion de femmes dans les recrutements sur les fonctions d'encadrement hiérarchique

Objectif 2016 - 2019

Supérieur au benchmark réalisé par l'organisme indépendant réalisant la mesure.

au moins
50%
par an

Ressources humaines

L'ADEME poursuivra sa politique de ressources humaines en mettant les compétences de ses salariés au cœur de sa performance et de sa capacité à évoluer. Dans un esprit de concertation collective, elle dynamisera la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), elle renouvellera les actions de formation individualisées répondant aux besoins d'évolution des compétences des salariés, elle promouvra la mobilité interne et entre l'État et l'ADEME elle favorisera un cadre de travail favorisant le bien-être et luttera contre les discriminations.

Pilotage budgétaire, financier & logistique

L'ADEME s'attachera à développer la qualité budgétaire et comptable selon les normes de la GBCP.

Elle poursuivra l'intégration des processus et outils informatiques visant à dématérialiser les processus de gestion de l'agence le plus largement possible.

L'ADEME poursuivra sa contribution à la maîtrise des dépenses publiques, au travers de la rationalisation économique des moyens de fonctionnement de l'agence.

Indicateur 4.4 Frais de fonctionnement rapportés aux ETPT

Indicateur 4.3 Certification annuelle des comptes

Stabilité

sur la période 2010-2019

Objectif 2016 - 2019

Certification sans réserve ou au plus une réserve

Indicateur 4.5 Taux de réduction des émissions de GES sur le périmètre « fonctionnement ».

12%

entre 2014 et 2018

Participation à la démarche d'administration exemplaire

Fort de son expérience passée et en adéquation avec le plan administration exemplaire de l'État, l'ADEME s'engagera dans un nouveau projet d'exemplarité sur les thèmes des économies d'énergie, de la mobilité durable, de l'économie des ressources et de la réduction des déchets et de la préservation de la biodiversité.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

À cet effet, l'Agence met à disposition des entreprises, collectivités locales, pouvoirs publics et grand public, ses capacités d'expertise et de conseil pour permettre à chacun de progresser dans sa démarche environnementale. Elle aide en outre au financement de projets - de la recherche à la mise en œuvre - dans des domaines comme la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers cedex 01

www.ademe.fr